



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement EJPD
Département fédéral de justice et police DFJP

Staatssekretariat für Migration SEM
Secrétariat d'Etat aux migrations SEM



Statistiques sur l'immigration

Les étrangers en Suisse

Embargo – Publication le 22 décembre 2016
3003 Berne-Wabern, le 20 décembre 2016

Le mois de novembre 2016 en un coup d'œil

	Novembre 2016	Janvier à novembre 2015	Janvier à novembre 2016
Etrangers (population résidante permanente)	2'030'113	--	--
Solde migratoire (population résidante permanente)	6'357	69'134	58'508
Arrivées sur le marché du travail (UE-17/AELE)	6'792	87'987	82'052
Arrivées sur le marché du travail (UE-8)	1'523	20'426	19'382
Arrivées sur le marché du travail (UE-2)	621	6'036	6'742
Autorisations octroyées aux ressortissants d'un Etat tiers	348	6'135	6'316
Dérogations aux conditions générales d'admission	260	2'965	2'946
Regroupement familial (population résidante permanente)	3'806	43'574	42'004
Naturalisation	4'031	34'603	37'694

Table des matières

1. Population étrangère	3
2. Immigration, émigration et solde migratoire	4
3. Arrivées sur le marché du travail suisse	7
3.1. Actifs UE-17/AELE	7
3.2. Actifs UE-8	8
3.3. Actifs UE-2	9
3.4. Contingents Croatie	10
3.5. Autorisations octroyées à des frontaliers	10
3.6. Procédures d'annonce (chiffres mensuels)	11
3.7. Autorisations octroyées à des ressortissants d'un Etat tiers	12
3.8. Autorisations octroyées à des prestataires de service d'un Etat de l'UE-28/AELE pendant plus de 120 jours par an	13
3.9. Immigration par branche économique et par secteur (UE-28/AELE)	14
4. Taux de chômage	16
5. Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille	17
6. Regroupement familial	18
7. Naturalisations	20
8. Autorisations d'établissement C octroyées	21
9. Définitions	22

1. Population étrangère au 30.11.2016

Population étrangère résidente permanente			
	Novembre 2015	Novembre 2016	Différence en %
Total	1'996'620	2'030'113	1.7
UE-28/AELE	1'365'385	1'390'991	1.9
UE-17	1'240'618	1'256'258	1.3
UE-8	72'918	80'326	10.2
UE-2	18'246	21'276	16.6
Croatie	29'655	29'133	-1.8
Ressortissants d'Etats tiers	631'235	639'122	1.2

Types d'autorisations octroyées à la population étrangère résidente permanente				
	Effectif		Différence par rapport au même mois de l'année précédente	
	en valeur absolue	en %	en valeur absolue	en %
Total	2'030'113	100.0	33'493	1.7
Autorisations de courte durée (>=12 mois)	25'214	1.2	-1'942	-7.2
Autorisations de séjour	694'500	34.2	12'513	1.8
Autorisations d'établissement	1'310'399	64.5	22'922	1.8

Population résidente non permanente de nationalité étrangère			
	Novembre 2015	Novembre 2016	Différence en %
Total	56'764	53'985	-4.9
UE-28/AELE	46'013	43'471	-5.5
UE-17	33'637	31'792	-5.5
UE-8	9'433	8'890	-5.8
UE-2	2'583	2'465	-4.6
Croatie	262	244	-6.9
Ressortissants d'Etats tiers	10'751	10'514	-2.2

Source : SYMIC

- En novembre 2016, la **population étrangère résidente permanente** était composée à 68.5% de ressortissants de l'UE-28/AELE. Les ressortissants d'Etats tiers représentaient une part de 31.5%.
- En novembre 2016, les ressortissants de l'UE-28/AELE constituaient 80.5% de la **population résidente non permanente de nationalité étrangère**. Les 19.5% restants provenaient d'Etats tiers.

2. Immigration, émigration et solde migratoire

2.1. Immigration (afflux)¹

Population étrangère résidente permanente						
	Novembre 2015	Novembre 2016	Différence en %	Janvier à novembre 2015	Janvier à novembre 2016	Différence en %
Total	11'978	12'831	7.1	141'123	133'602	-5.3
UE-28/AELE	8'470	8'977	6.0	100'238	93'656	-6.6
UE-17	6'979	7'267	4.1	83'333	76'705	-8.0
UE-8	1'108	1'129	1.9	13'354	11'900	-10.9
UE-2	309	522	68.9	2'751	4'250	54.5
Croatie	40	32	-20.0	450	452	0.4
Ressortissants Etats tiers	3'508	3'854	9.9	40'885	39'946	-2.3
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Novembre 2015	Novembre 2016	Différence en %	Janvier à novembre 2015	Janvier à novembre 2016	Différence en %
Total	7'128	7'197	1.0	98'235	92'110	-6.2
UE-28/AELE	5'707	5'803	1.7	79'375	73'843	-7.0
UE-17	4'143	4'207	1.5	56'800	52'629	-7.3
UE-8	1'095	1'158	5.8	16'152	15'454	-4.3
UE-2	426	399	-6.3	5'932	5'209	-12.2
Croatie	35	30	-14.3	347	425	22.5
Ressortissants Etats tiers	1'421	1'394	-1.9	18'860	18'267	-3.1

Source : SYMIC

Immigration effective

Population étrangère résidente permanente						
	Novembre 2015	Novembre 2016	Différence en %	Janvier à novembre 2015	Janvier à novembre 2016	Différence en %
Total	9'241	10'014	8.4	105'814	102'712	-2.9
UE-28/AELE	6'593	7'182	8.9	76'779	73'763	-3.9
Ressortissants Etats tiers	2'648	2'832	6.9	29'035	28'949	-0.3

Source : SYMIC

¹ Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. A l'exclusion des réactivations de séjour des mois de janvier à novembre 2016: 9'938 (population étrangère résidente permanente); 4'226 (population résidente non permanente de nationalité étrangère).

2.2. Emigration (sorties)²

Population étrangère résidente permanente						
	Novembre 2015	Novembre 2016	Différence en %	Janvier à novembre 2015	Janvier à novembre 2016	Différence en %
Total	5'485	6'096	11.1	66'874	70'346	5.2
UE-28/AELE	4'178	4'754	13.8	49'955	52'286	4.7
UE-17	3'685	4'111	11.6	44'513	46'213	3.8
UE-8	373	465	24.7	3'853	4'434	15.1
UE-2	88	116	31.8	949	1'009	6.3
Croatie	19	45	136.8	339	352	3.8
Ressortissants Etats tiers	1'307	1'342	2.7	16'919	18'060	6.7
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Novembre 2015	Novembre 2016	Différence en %	Janvier à novembre 2015	Janvier à novembre 2016	Différence en %
Total	6'562	6'558	-0.1	62'068	57'479	-7.4
UE-28/AELE	5'825	5'862	0.6	51'627	48'242	-6.6
UE-17	3'746	3'700	-1.2	36'570	34'182	-6.5
UE-8	1'690	1'789	5.9	11'563	10'829	-6.3
UE-2	381	364	-4.5	3'286	2'994	-8.9
Croatie	5	6	20.0	108	126	16.7
Ressortissants Etats tiers	737	696	-5.6	10'441	9'237	-11.5

Source : SYMIC

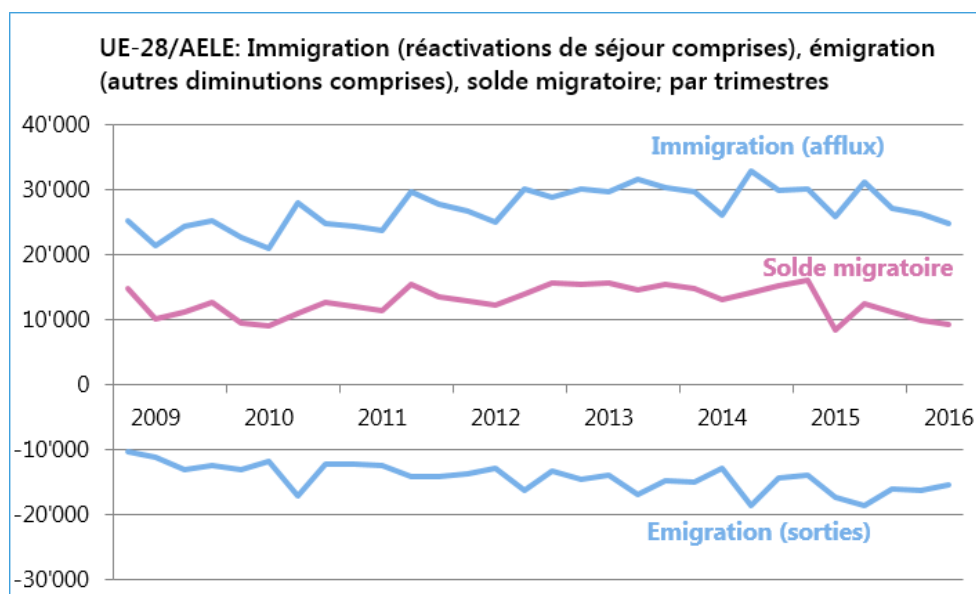
- Le solde migratoire de la population étrangère résidente permanente de janvier à novembre 2016 a diminué par rapport à la même période de l'année précédente (-15.4%).
- L'immigration (afflux) parmi la population étrangère résidente permanente de janvier à novembre 2016 a diminué par rapport à la même période de l'année précédente (-5.3%).
- L'émigration (sorties) parmi la population étrangère résidente permanente de janvier à novembre 2016 a augmenté par rapport à la même période de l'année précédente (+5.2%).

² Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. A l'exclusion des autres diminutions janvier à novembre 2016 : 14'686 (population étrangère résidente permanente) ; 41'943 (population résidente non permanente de nationalité étrangère).

2.3. Solde migratoire³

Population étrangère résidente permanente						
	Novembre 2015	Novembre 2016	Différence en %	Janvier à novembre 2015	Janvier à novembre 2016	Différence en %
Total	6'321	6'357	0.6	69'134	58'508	-15.4
UE-28/AELE	4'150	3'952	-4.8	46'772	38'274	-18.2
UE-17	3'181	2'929	-7.9	36'155	28'141	-22.2
UE-8	713	638	-10.5	8'982	6'944	-22.7
UE-2	201	389	93.5	1'510	3'042	101.5
Croatie	34	-14	-141.2	81	86	6.2
Ressortissants Etats tiers	2'171	2'405	10.8	22'362	20'234	-9.5
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Novembre 2015	Novembre 2016	Différence en %	Janvier à novembre 2015	Janvier à novembre 2016	Différence en %
Total	-2'040	-2'120	-3.9	-207	-3'086	-1390.8
UE-28/AELE	-1'953	-1'994	-2.1	-326	-3'420	-949.1
UE-17	-888	-876	1.4	-851	-3'590	-321.9
UE-8	-942	-1'002	-6.4	299	27	-91.0
UE-2	-150	-92	38.7	131	164	25.2
Croatie	24	-26	-208.3	83	-4	-104.8
Ressortissants Etats tiers	-87	-126	-44.8	119	334	180.7

Source : SYMIC

³ Pour le terme solde migratoire se référer aux Définitions (chapitre 9).

3. Arrivées sur le marché du travail suisse

3.1. Actifs UE-17/AELE

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-17/AELE

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2014 / 2015	2015 / 2016	Différence en %	2014 / 2015	2015 / 2016	Différence en %	2014 / 2015	2015 / 2016	Différence en %
Décembre	3'652	3'282	- 10.1	5'204	6'251	+ 20.1	8'640	9'819	+ 13.6
Janvier	5'141	4'554	- 11.4	6'389	4'027	- 37.0	12'233	9'223	- 24.6
Février	4'615	4'643	+ 0.6	3'456	3'603	+ 4.3	6'951	6'635	- 4.5
Mars	4'459	3'538	- 20.7	3'697	2'983	- 19.3	6'762	6'423	- 5.0
Avril	4'475	4'429	- 1.0	4'731	5'043	+ 6.6	7'193	7'960	+ 10.7
Mai	4'371	4'027	- 7.9	5'010	4'497	- 10.2	7'529	7'378	- 2.0
Juin	4'635	4'162	- 10.2	5'395	5'172	- 4.1	9'345	8'893	- 4.8
Juillet	4'464	3'872	- 13.3	4'840	3'685	- 23.9	9'340	7'527	-19.4
Août	4'218	4'171	-1.1	3'420	3'296	-3.6	6'791	6'845	+0.8
Septembre	4'710	4'542	-3.6	3'608	3'401	+ 1.5	7'854	7'486	-4.7
Octobre	4'944	4'515	-8.7	3'224	2'886	-10.5	7'249	6'890	-5.0
Novembre	4'202	4'198	-0.1	3'348	3'387	+1.2	6'740	6'792	+0.8
Total	53'886	49'933	-7.3	52'322	48'231	-7.8	96'627	91'871	-4.9

Source : SYMIC

3.2. Actifs UE-8

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-8

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2014 / 2015	2015 / 2016	Différence en %	2014 / 2015	2015 / 2016	Différence en %	2014 / 2015	2015 / 2016	Différence en %
Décembre	893	619	- 30.7	1'477	1'684	+ 14.0	1'713	2'012	+ 17.5
Janvier	1'175	732	- 37.7	1'527	1'234	- 19.2	1'887	1'568	- 16.9
Février	982	707	- 28.0	1'097	1'105	+ 0.7	1'344	1'185	- 11.8
Mars	1'081	605	- 44.0	1'576	1'313	- 16.7	1'767	1'699	- 3.8
Avril	879	740	- 15.8	1'615	1'747	+ 8.2	1'893	2'069	+ 9.3
Mai	764	711	- 6.9	1'685	1'855	+ 10.1	1'929	2'166	12.3
Juin	918	764	- 16.8	2'112	1'933	- 8.5	2'582	2'384	-7.7
Juillet	918	639	- 30.4	1'795	1'431	- 20.3	2'395	1'863	-22.2
Août	739	693	-6.2	1'148	1'200	+4.5	1'664	1'632	-1.9
Septembre	862	788	-8.6	1'283	1'226	-4.4	1'847	1'716	-7.1
Octobre	855	785	-8.2	1'310	1'176	-10.2	1'741	1'577	-9.4
Novembre	704	765	+8.7	1'119	1'184	+5.8	1'377	1'523	+10.6
Total	10'770	8'548	-20.6	17'744	17'088	-3.7	22'139	21'394	-3.4

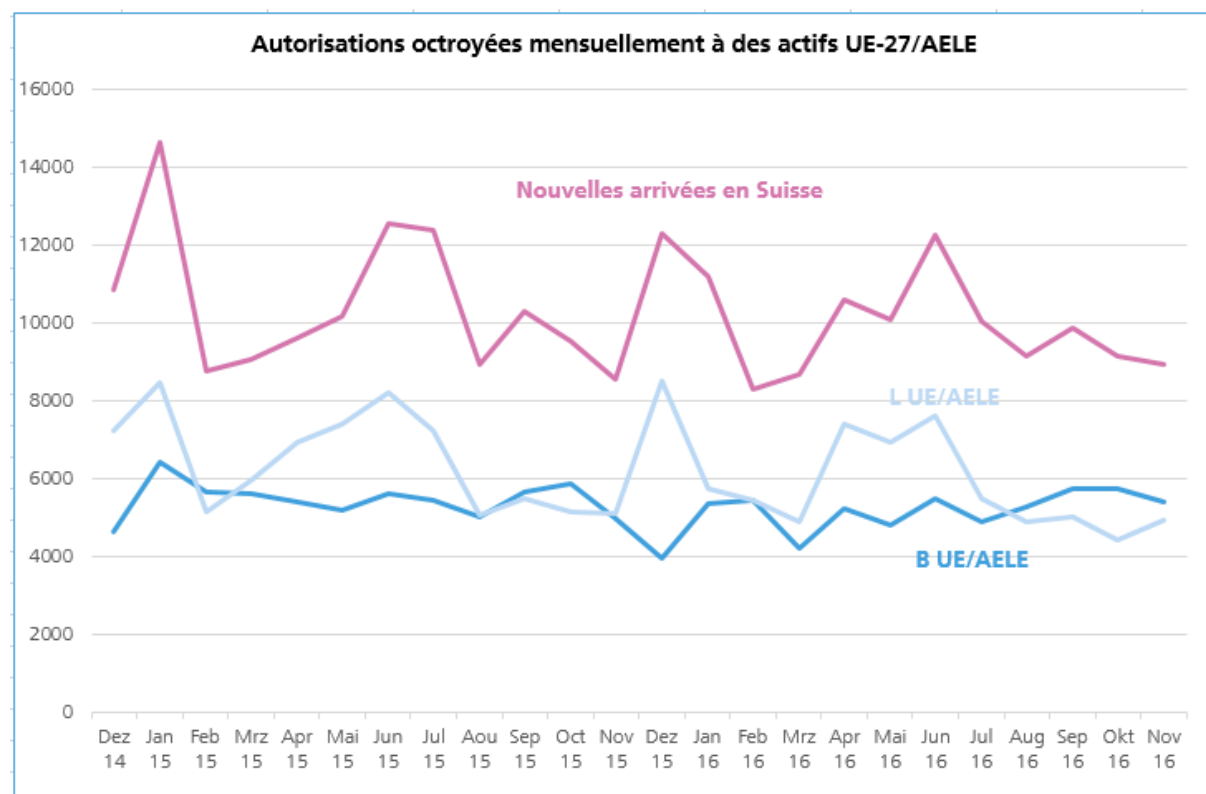
Source : SYMIC

3.3. Actifs UE-2

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-2

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2014 / 2015	2015 / 2016	Différence en %	2014 / 2015	2015 / 2016	Différence en %	2014 / 2015	2015 / 2016	Différence en %
Décembre	103	78	-24.3	561	570	1.6	487	451	-7.4
Janvier	112	79	-29.5	558	496	-11.1	522	382	-26.8
Février	82	121	47.6	614	724	17.9	458	468	+2.2
Mars	99	78	-21.2	666	616	-7.5	533	550	+3.2
Avril	70	63	-10.0	611	628	2.8	523	569	+8.8
Mai	81	65	-19.8	704	603	-14.3	697	548	-21.4
Juin	53	581	+996.2	712	492	-30.9	617	978	+58.5
Juillet	71	372	+423.9	588	385	-34.5	654	632	-3.4
Août	62	406	+554.8	483	384	-20.5	475	659	+38.7
Septembre	91	406	+346.2	592	379	-36.0	586	675	+15.2
Octobre	68	448	+558.8	636	354	-44.3	522	660	+26.4
Novembre	93	425	+356.9	631	382	-39.5	449	621	+38.3
Total	985	3'122	+217.0	7'356	6'013	-18.3	6'523	7'193	+10.3

Source : SYMIC



3.4. Contingents Croatie

Le 1er juillet 2013, la Croatie est entrée dans l'UE. Les conditions de l'extension de la libre circulation des personnes à la Croatie ont été négociées dans un protocole additionnel. Jusqu'à l'entrée en vigueur du protocole III, l'admission des ressortissants croates reste soumise à la LEtr. La Suisse réserve toutefois des contingents distincts aux travailleurs croates, à hauteur de 50 autorisations de séjour à l'année B et 450 autorisations de séjour de courte durée L.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, 38 autorisations de séjour B et 78 autorisations de courte durée L ont été accordées.

3.5. Autorisations octroyées à des frontaliers

	Autorisations frontalières délivrées			Effectif des frontaliers actifs	
	2014	2015	2016	2015	2016
Janvier	4'938	4'419	4'262	295'268	306'245
Février	3'977	3'889	3'984	295'268	306'245
Mars	5'333	4'301	4'892	295'268	306'245
Avril	5'483	5'223	4'980	298'280	308'175
Mai	4'484	4'111	4'122	298'280	308'175
Juin	4'789	5'159	4'641	298'280	308'175
Juli	5'517	4'687	3'963	300'571	314'109
Août	4'503	4'264	4'748	300'571	314'109
Septembre	5'228	4'757	5'067	300'571	314'109
Octobre	5'785	4'981	5'414	304'117	--
Novembre	4'956	4'863	6'008	304'117	--
Décembre	4'020	4'720		304'117	

Sources : Autorisations frontalières délivrées : SYMIC; effectif des frontaliers actifs : statistique des frontaliers établie par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

3.6. Procédures d'annonce (chiffres mensuels)

Jours de travail	Novembre 2015	Novembre 2016	Différence	
			absolue	en %
Total général	615 806	619 680	3 874	.6
Travailleurs	368 968	402 044	33 076	9.0
Indépendants	91 293	78 647	- 12 646	- 13.9
Travailleurs détachés	155 545	138 989	- 16 556	- 10.6

Personnes tenues de s'annoncer

Total général	48 200	48 059	- 141	- 0.3
Travailleurs	21 814	23 903	2 089	9.6
Indépendants	8 205	7 325	- 880	- 10.7
Travailleurs détachés	18 181	16 831	- 1 350	- 7.4

Annonces par secteurs économiques

Total général	48 200	48 059	- 141	- 0.3
Agriculture	1 190	1 859	669	56.2
Industrie et artisanat	20 572	19 241	- 1 331	- 6.5
Services	26 438	26 959	521	2.0

Source : SYMIC

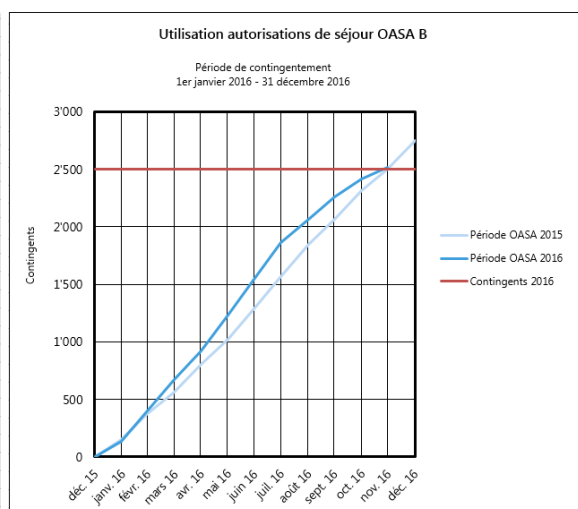
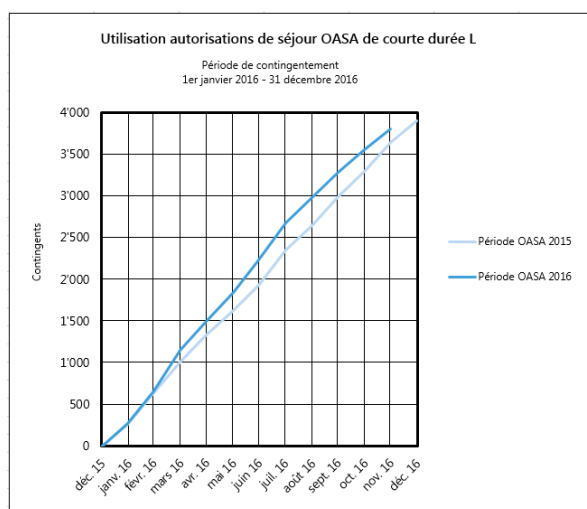
- Le nombre de personnes actives [nouvellement arrivées en Suisse en provenance de l'UE-17/AELE](#) a diminué de décembre 2015 à novembre 2016 par rapport à la même période de l'année précédente. La diminution est de - 4.9% (- 4'756 personnes). S'agissant de la main-d'œuvre en provenance de [l'UE-8](#), le nombre de personnes [nouvellement arrivées en Suisse](#) a diminué de - 3.4% pendant cette période (- 745 personnes) par rapport à l'année précédente. Depuis le 1^{er} juin 2016, les dispositions transitoires ne sont plus applicables aux travailleurs en provenance de l'UE-2. De décembre 2015 à novembre 2016, une augmentation des personnes nouvellement arrivées en Suisse en provenance de l'UE-2 est observée (+10.3%, + 670 personnes).
- Les [autorisations frontalières octroyées](#) ont augmenté de + 23.5% en novembre 2016 par rapport au même mois de l'année précédente.
- En novembre 2016, 24'156 [prestataires de service](#) ont été annoncés (détachés et indépendants, sans prise d'emploi). Par rapport au même mois de l'année précédente, leur effectif a diminué de - 8.5% (- 2'230 annonces).
- Les [prises d'emploi de courte durée](#) auprès d'un employeur suisse ont augmenté en novembre 2016 par rapport au même mois de l'année précédente (+ 9.6%).

3.7. Autorisations octroyées à des ressortissants d'un Etat tiers

	Autorisations de séjour OASA de courte durée L		Autorisations de séjour OASA B	
	Utilisation au cours de la période OASA 2015, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2016, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2015, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2016, cumulées
Janvier	258	272	152	133
Février	631	659	373	399
Mars	1'007	1'145	566	676
Avril	1'334	1'492	808	923
Mai	1'618	1'837	1'026	1'229
Juin	1'926	2'229	1'290	1'542
Juillet	2'350	2'669	1'567	1'860
Août	2'646	2'981	1'844	2'068
Septembre	2'985	3'278	2'066	2'259
Octobre	3'295	3'555	2'313	2'413
Novembre	3'635	3'798	2'500	*2'518
Décembre	3'896		*2'749	

Source : SYMIC

*Sollicitation intégrale des contingents ; la Confédération a couvert la demande excédant le nombre d'unités disponibles (2 500) avec des contingents de la réserve de l'année précédente.

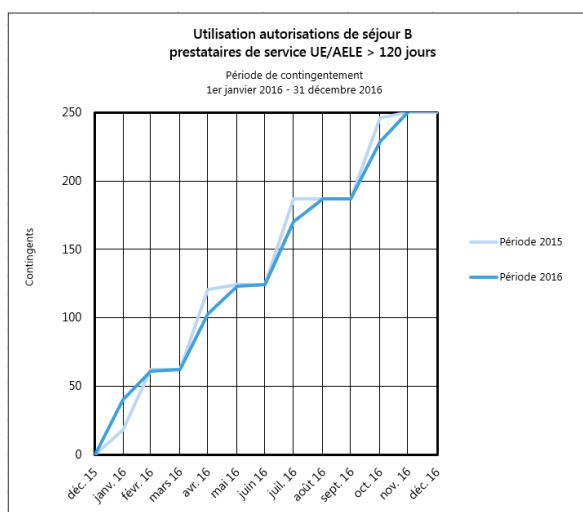
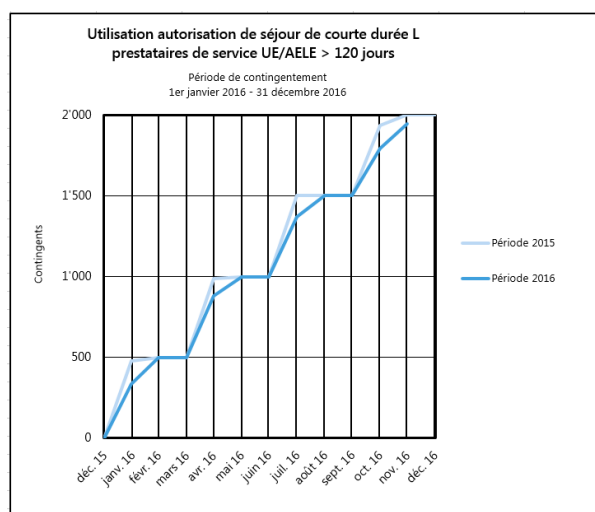


- 4000 autorisations de séjour de courte durée L et 2500 autorisations de séjour B sont à disposition des travailleurs en provenance d'Etats tiers. Pour la période de contingentement en cours, l'utilisation des [contingents d'autorisations destinés aux travailleurs en provenance d'Etats tiers](#) s'élevait, fin novembre 2016, à 95% des autorisations de séjour de courte durée L et 100% des autorisations de séjour B.

3.8. Autorisations octroyées à des prestataires de service d'un Etat de l'UE-27/AELE pendant plus de 120 jours par an

	Autorisations de séjour de courte durée L		Autorisations de séjour B	
	Utilisation au cours de la période 2015, cumulées	Utilisation au cours de la période 2016, cumulées	Utilisation au cours de la période 2015, cumulées	Utilisation au cours de la période 2016, cumulées
Janvier	477	333	18	40
Février	500	500	62	61
Mars	500	500	62	62
Avril	986	880	121	103
Mai	1'000	1'000	124	123
Juin	1'000	1'000	124	124
Juillet	1'500	1'370	187	170
Août	1'500	1'500	187	187
Septembre	1'500	1'500	187	187
Octobre	1'934	1'794	246	229
Novembre	2'000	1'946	250	250
Décembre	2'000		250	

Source : SYMIC



- S'agissant des prestataires de service des Etats de l'UE/AELE, 2000 autorisations de courte durée et 250 autorisations de séjour sont mises à leur disposition. L'utilisation des contingents destinés aux [prestataires de service transfrontaliers d'Etats de l'UE/AELE](#) qui exercent leur activité en Suisse plus de 120 jours par année s'élevait, fin novembre 2016, à 97% des autorisations de séjour de courte durée L et à 100% des autorisations de séjour B.

3.9. Immigration (afflux) par secteur économique et par branche économique (UE-28/AELE)

Population étrangère résidente permanente						
	Novembre 2015	Novembre 2016	Différence en %	Janvier à novembre 2015	Janvier à novembre 2016	Différence en %
Total UE-28/AELE	5'097	5'341	4.8	62'810	59'258	-5.7
Agriculture	156	159	1.9	1'985	1'674	-15.7
Industrie et artisanat	895	916	2.3	11'723	10'767	-8.2
Services	4'046	4'266	5.4	49'102	46'817	-4.7
UE-17	4'175	4'162	-0.3	51'464	47'570	-7.6
Agriculture	61	64	4.9	826	719	-13.0
Industrie et artisanat	747	696	-6.8	9'689	8'667	-10.5
Services	3'367	3'402	1.0	40'949	38'184	-6.8
UE-8	744	790	6.2	9'692	8'525	-12.0
Agriculture	73	60	-17.8	963	706	-26.7
Industrie et artisanat	124	145	16.9	1'851	1'551	-16.2
Services	547	585	6.9	6'878	6'268	-8.9
UE-2	155	368	137.4	1'395	2'887	107.0
Agriculture	22	35	59.1	195	246	26.2
Industrie et artisanat	22	71	222.7	147	494	236.1
Services	111	262	136.0	1'053	2'147	103.9
Croatie	8	8	0.0	112	109	-2.7
Agriculture	0	0	--	0	1	--
Industrie et artisanat	1	3	200.0	21	32	52.4
Services	7	5	-28.6	91	76	-16.5

Source : SYMIC

- En ce qui concerne l'UE-28/AELE, la [population étrangère résidente permanente](#) a diminué pendant les mois de janvier à novembre 2016 par rapport à la même période de l'année précédente dans les secteurs économiques « agriculture », « industrie et artisanat » et « services ».
- En ce qui concerne l'immigration de ressortissants d'Etats membres de l'UE-28/AELE au sein de la [population résidente non permanente de nationalité étrangère](#), elle a également diminué dans les secteurs économiques « industrie et artisanat » et « services » par rapport à la même période de l'année précédente. Dans le secteur de l'agriculture, l'immigration est restée stable.

Population résidante non permanente de nationalité étrangère						
	Novembre 2015	Novembre 2016	Différence en %	Janvier à novembre 2015	Janvier à novembre 2016	Différence en %
Total UE-28/AELE	5'005	5'120	2.3	71'105	65'660	-7.7
Agriculture	167	199	19.2	7'646	7'644	--
Industrie et artisanat	685	814	18.8	11'460	10'379	-9.4
Services	4'153	4'107	-1.1	51'999	47'637	-8.4
UE-17	3'601	3'679	2.2	50'233	46'093	-8.2
Agriculture	46	60	30.4	2'522	2'507	-0.6
Industrie et artisanat	562	651	15.8	9'437	8'750	-7.3
Services	2'993	2'968	-0.8	38'274	34'836	-9.0
UE-8	981	1'054	7.4	15'007	14'388	-4.1
Agriculture	90	120	33.3	4'060	4'165	2.6
Industrie et artisanat	108	119	10.2	1'473	1'155	-21.6
Services	783	815	4.1	9'474	9'068	-4.3
UE-2	388	353	-9.0	5'486	4'729	-13.8
Agriculture	31	19	-38.7	1'063	972	-8.6
Industrie et artisanat	10	31	210.0	377	303	-19.6
Services	347	303	-12.7	4'046	3'454	-14.6
Croatie	32	29	-9.4	317	390	23.0
Agriculture	0	0	--	0	0	--
Industrie et artisanat	4	12	200.0	167	162	-3.0
Services	28	17	-39.3	150	228	52.0

Source : SYMIC

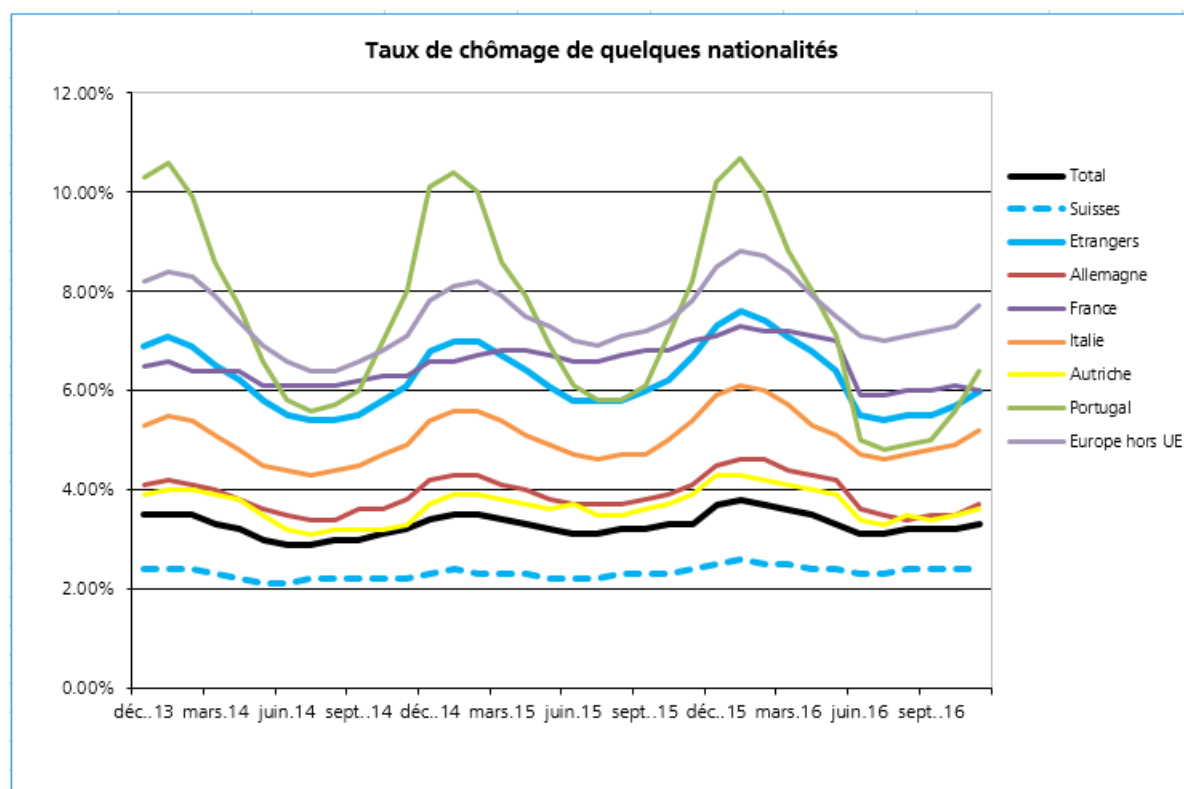
Top 5 de l'immigration en provenance de l'UE-28/AELE, par branche économique, en novembre 2016

Population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère	
Bureaux de consultation, informatique	2'441
Restauration et hébergement	2'245
Santé et service vétérinaire	706
Services personnels	427
Construction	345

Source : SYMIC

4. Taux de chômage

Taux de chômage	Novembre 2015	Novembre 2016
Total	3.4%	3.3%
Etrangers	6.7%	6.0%
Suisses	2.4%	2.4%



Source : SECO (représentation SEM)

5. Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille

Population étrangère résidente permanente						
	Novembre 2015	Novembre 2016	Différence en %	Janvier à novembre 2015	Janvier à novembre 2016	Différence en %
Autorisations octroyées après dissolution de la famille (art. 50 LEtr)	13	8	-38.5	70	73	4.3
Par suite de violence conjugale	0	3		5	14	180.0
Après trois ans d'union conjugale ou dans des circonstances particulières	13	5		65	59	-9.2
Dérogations aux conditions générales d'admission (art. 30 LEtr)	230	252	9.6	2'895	2'873	-0.8
Sans papiers <i>a)</i> ⁴	14	11		282	356	26.2
Parent étranger d'un enfant suisse	7	17		110	124	12.7
Intérêts publics majeurs	5	5		41	47	14.6
Conversion de permis F ⁵ en permis B <i>b)</i> ⁴	128	164		1'677	1'676	-0.1
Conversion de permis N ⁶ en permis B <i>c)</i> ⁴	4	4		90	112	24.4
Autres exceptions ⁷	72	51		695	558	-19.7
Total	243	260	7.0	2'965	2'946	-0.6

Source : SYMIC

⁴ Cf. tableau de la page suivante : « Top 10 pour les motifs d'admission a), b) et c) par nationalité ».

⁵ Permis F = étrangers admis à titre provisoire.

⁶ Permis N = requérants d'asile.

⁷ Exemples : réadmission après un séjour à l'étranger, regroupement familial des ascendants, victime de la traite d'êtres humains, autres cas de rigueur.

Top 10 pour les motifs d'admission a), b) et c)⁸ par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité	Janvier à novembre 2016
Afghanistan	226
Somalie	221
Kosovo	203
Chine	138
Irak	134
Sri Lanka	126
Erythrée	99
Bolivie	93
Syrie	83
Serbie	72
Autres	749
Total	2'144

Source : SYMIC

6. Regroupement familial

Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses et étrangers

Population étrangère résidente permanente						
	Novembre 2015	Novembre 2016	Différence en %	Janvier à novembre 2015	Janvier à novembre 2016	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	3'576	3'806	6.4	43'574	42'004	-3.6
Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses	817	781	-4.4	8'266	8'460	2.3
Regroupements familiaux vers des ressortissants étrangers	2'759	3'025	9.6	35'308	33'544	-5.0

Source : SYMIC

⁸ Cf. tableau de la page précédente.

Regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidente permanente						
	Novembre 2015	Novembre 2016	Différence en %	Janvier à novembre 2015	Janvier à novembre 2016	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	3'576	3'806	6.4	43'574	42'004	-3.6
dont ressortissants UE-28/AELE ayant immigré au titre du regroupement familial	1'890	1'953	3.3	24'465	22'542	-7.9
dont ressortissants d'Etats tiers ayant immigré au titre du regroupement familial	1'686	1'853	9.9	19'109	19'462	1.8

Source : SYMIC

Top 10 des regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité des personnes incluses dans le regroupement familial	Janvier à novembre 2016
Italie	4'531
Allemagne	3'692
Portugal	3'054
France	2'737
Kosovo	2'113
Espagne	1'526
Macédoine	1'465
Etats-unis d'Amérique	1'444
Serbie	1'179
Brésil	1'161
Autres	19'102
Total	42'004

Source : SYMIC

7. Naturalisations

Naturalisations						
	Novembre 2015	Novembre 2016	Différence en %	Janvier à novembre 2015	Janvier à novembre 2016	Différence en %
Naturalisations	4'203	4'031	-4.1	34'603	37'694	8.9
ordinaires	3'256	3'447	5.9	26'004	29'424	13.2
facilitées et réintégrations	947	584	-38.3	8'599	8'270	-3.8

Source : SYMIC

Top 10 des naturalisations, par nationalité

Top 10 des naturalisations, par nationalité			
Nationalité	Novembre 2015	Novembre 2016	Différence en %
Portugal	418	615	47.1
Italie	600	508	-15.3
Allemagne	474	391	-17.5
France	288	382	32.6
Kosovo	334	312	-6.6
Macédoine	102	181	77.5
Serbie	170	156	-8.2
Espagne	180	145	-19.4
Turquie	176	108	-38.6
Bosnie et Herzégovine	117	89	-23.9

Source : SYMIC

8. Autorisations d'établissement C octroyées

Population étrangère résidente permanente						
	Novembre 2015	Novembre 2016	Différence en %	Janvier à novembre 2015	Janvier à novembre 2016	Différence en %
Total	5'975	7'078	18.5	69'301	76'808	10.8
octroyées de manière anticipée ⁹	215	264	22.8	2'289	2'819	23.2

Source : SYMIC

Top 5 des autorisations d'établissement anticipées, par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité	Janvier à novembre 2016
Russie	287
Pologne	270
Inde	254
Hongrie	193
Roumanie	173

Source : SYMIC

- Une autorisation d'établissement C peut être octroyée au terme d'un séjour ininterrompu de cinq ans au titre d'une autorisation de séjour [lorsque l'étranger s'est bien intégré en Suisse](#), en particulier lorsqu'il a de bonnes connaissances d'une langue nationale (art. 34, al. 4, LEtr). L'[octroi anticipé d'une autorisation d'établissement C](#) constitue donc un indice de la bonne intégration d'un étranger.
- 76'808 autorisations d'établissement C ont été octroyées de janvier à novembre 2016, dont 2'819 (3.7%) de manière anticipée.

⁹ La statistique des autorisations d'établissement octroyées de manière anticipée ne répertorie pas les Etats de l'UE-15/AELE car des conventions d'établissement permettant à leurs ressortissants d'obtenir une autorisation d'établissement après cinq ans ont été conclues avec ces Etats.

9. Définitions

AELE : L'AELE regroupe, outre la Suisse, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.

ALCP : accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'Union européenne (RS 0.142.112.681).

Autorisations frontalières en cours de validité : autorisations valables dont les titulaires travaillent en Suisse comme frontaliers (OFS). Ceux-ci n'étant pas tenus de déclarer leur arrivée ou leur départ, une part des autorisations, estimée à environ 20 %, est toujours valable alors que leurs titulaires ne les utilisent plus (SEM).

Croatie : depuis le 1^{er} juillet 2014, la Suisse alloue des contingents distincts pour les ressortissants croates, dont l'admission sur le marché du travail se poursuit dans le cadre de la LEtr.

Dérogations aux conditions générales d'admission (régularisation des sans-papiers, autres cas de rigueur) et autorisations octroyées après la dissolution du mariage : l'admission d'étrangers appartenant à ces catégories n'est jamais comptabilisée dans les nombres maximums au sens de l'art. 20 LEtr.

Emigration (sortie) : ressortissants étrangers comptés parmi la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère qui quittent la Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. Les naturalisations et les décès ne sont pas pris en compte.

Frontalier : personne domiciliée à l'étranger qui travaille en Suisse (travailleur salarié ou travailleur indépendant ayant établi son siège social en Suisse).

Immigration effective : immigration depuis l'étranger vers la Suisse.

Immigration (afflux) : ressortissants étrangers ayant immigré en Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. Les naissances ne sont pas comptées.

LEtr : loi fédérale sur les étrangers (RS 142.20).

Naturalisations facilitées : la naturalisation facilitée est octroyée aux conjoints étrangers de ressortissants suisses séjournant en Suisse ou à l'étranger, ainsi qu'aux enfants étrangers dont l'un des parents est suisse.

Naturalisations ordinaires : les ressortissants étrangers qui résident en Suisse depuis 12 ans, y sont intégrés, sont familiarisés avec les conditions de vie en Suisse et respectent l'ordre juridique suisse peuvent demander la naturalisation ordinaire.

Nouvelles arrivées en Suisse : personnes qui accèdent au marché suisse du travail pour la première fois, sur la base d'une autorisation de séjour B ou d'une autorisation de courte durée L. Si, d'un point de vue statistique, les changements de statuts (transformation d'un permis L en permis B) sont certes comptabilisés dans la statistique des flux d'immigration de la population active résidente permanente d'origine étrangère, ils ne sont en revanche pas compris dans la catégorie des « nouvelles arrivées en Suisse ». Ces transformations figurent toutefois, directement en tant que changement de statut.

OASA : ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (RS 142.201).

Population étrangère résidente permanente : cette catégorie de personnes regroupe tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation d'établissement, d'une autorisation de séjour B, d'une autorisation de séjour de courte durée L pendant 12 mois ou plus et les réfugiés reconnus. L'effectif en fin de trimestre tient compte également des naissances et de l'excédent de naissances par rapport aux décès. Par contre, les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire, les diplomates munis d'une autorisation de séjour délivrée par le DFAE, les fonctionnaires internationaux et les membres de leur famille ne sont pas comptés, à moins qu'ils n'exercent une activité lucrative. Les données fournies par le SEM s'appuient sur le nombre des autorisations octroyées (fichier de registres).

Population résidente non permanente de nationalité étrangère : tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée qui résident en Suisse durant moins d'un an. Les personnes issues du domaine de l'asile (permis F ou N) ne sont pas prises en compte dans cette catégorie puisque, sur le plan juridique, elles relèvent du domaine de l'asile et non de celui des étrangers.

Procédure d'annonce : les travailleurs et les prestataires de service indépendants provenant d'un Etat membre de l'UE-27/AELE ainsi que les travailleurs détachés peuvent séjourner en Suisse pendant trois mois ou 90 jours ouvrables au plus par année civile sans avoir besoin d'une autorisation relevant du droit des étrangers. Cependant, ces personnes sont tenues de s'annoncer.

Réactivations de séjour / autres diminutions : corrections des mouvements de la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres (p. ex., réactivation de mutations effectuées dans le système).

Regroupement familial : le but du regroupement est de permettre et d'assurer la vie familiale commune en Suisse. A cet égard, il convient de distinguer le regroupement des membres de la famille d'un ressortissant suisse, d'une part, et d'un étranger titulaire d'une autorisation d'établissement, de séjour ou de séjour de courte durée, d'autre part. De plus, il faut également faire la distinction entre le regroupement familial dans le cadre de l'ALCP et le regroupement familial dans le cadre de la LEtr.

Réintégrations : une personne ayant perdu la nationalité suisse peut obtenir sa réintégration ; le requérant doit toutefois prouver l'existence d'un lien le rattachant à la Suisse.

Ressortissant d'un Etat tiers : personne qui ne possède pas la nationalité d'un Etat membre de l'UE-28/AELE.

Solde de nationalité : différence entre le nombre de personnes ayant acquis la nationalité suisse (naturalisations, constatations, adoptions) et le nombre de personnes l'ayant perdue.

Solde migratoire : différence entre l'immigration et l'émigration de ressortissants étrangers en référence à la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère. Sont également prises en compte les deux catégories „réactivations de séjour“ et „autres diminutions“ (corrections des mouvements de la population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres).

Solde naturel de la population étrangère : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès parmi la population étrangère résidente.

UE-2 : l'UE-2 comprend la Bulgarie et la Roumanie.

UE-8 : l'UE-8 comprend l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie, la Slovénie et la République tchèque.

UE-17 : l'UE-17 comprend l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni et la Suède.

UE-28/AELE : l'UE-28/AELE comprend l'ensemble de l'Union européenne et de l'AELE (y c. la Croatie).